30/11/2018, 20:53 1/2 Action 1-05

## Action 1-05 : Étudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre

- (Étudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

## **Contexte et objectifs**

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Ainsi, un cheminement piétonnier entre le nouveau centre village et le quartier San Peyre doit-il être étudié. Celui-ci permettrait aux habitants, dont les collégiens, de rejoindre le nouveau centre village depuis le collège du Pré des Roures en passant par le quartier San Peyre. La liaison Collège du Pré des Roures-San Peyre existe déjà.

L'objectif prioritaire est la mise en sécurité des déplacements piétons.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivant s: « Créer un centre village» et « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

## Étapes proposées

1. Étude du tracé entre le centre village et le quartier San Peyre

Porteur de l'action	Mairie
Communication	Feuille d'OPIO, site Web, Collège du Rouret
Partenaires techniques	Services techniques et administratifs d'OPIO
Partenaires financiers pressentis	Mairie, Conseil Général
Indicateurs	Étude publiée
Budget	
Échéancier	
Avancement	

## **Finalités**

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

• Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

https://wiki.mairie-opio.fr/ - Commune d'Opio

Permanent link:

https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe1:action-1-05&rev=1352908005

Last update: 06/07/2014, 14:10



https://wiki.mairie-opio.fr/ Printed on 30/11/2018, 20:53